# Commissariat général à l'égalité des territoires

Etat des lieux des coopérations entre métropoles et territoires environnants

<u>Territoires de coopération</u> : Toulouse Métropole et PETR Portes de Gascogne

<u>Intitulé de la coopération</u> : Contrat de réciprocité entre Toulouse Métropole et le Pays des Portes de Gascogne, un partenariat innovant entre le rural et l'urbain

Juin 2019









# Table des matières

1)	Introduction	2
I	es territoires de coopération	2
F	Résumé de la coopération	4
2)	Carte d'identité de la coopération	5
F	Fait générateur	5
/	Acteurs impliqués	6
1	Nature et objectifs de la coopération	7
,	Attentes des acteurs et intérêts à agir	7
(	Dutils et moyens mobilisés	8
(	Souvernance de la coopération	8
3)	Enjeux et perspectives	9
F	reins qui agissent sur la coopération	9
E	Enjeux à court et moyen terme	10
,	Actions mises en place et envisagées	10
An	nexes	Erreur ! Signet non défini.
F	Personnes rencontrées (1 <sup>er</sup> février 2019, Blagnac et Gimont)	Erreur ! Signet non défini.
[	Oocuments annexés	Erreur ! Signet non défini.

# 1) Introduction

## Les territoires de coopération

## Toulouse Métropole

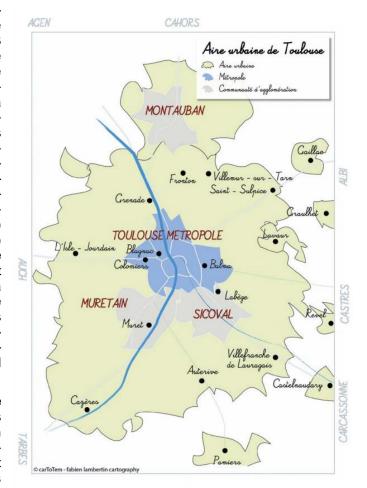
Toulouse Métropole (TM) regroupe 37 communes et 756 000 habitants en 2015, soit plus de la moitié de la population du Département de la Haute-Garonne (56,6%). Dotée d'un territoire de 46 000 hectares, la densité moyenne y est de 1 649,8 habitants au km².

Le District du Grand Toulouse, créé en 1992 (13 communes) laisse place en 2001 à la Communauté d'Agglomération (CA) du Grand Toulouse (21 communes). Cette dernière acquiert le statut de Communauté Urbaine (CU) en 2009 et s'élargit pour regrouper 37 communes en 2011. En 2015, la CU devient Métropole, en application de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi « MAPTAM ») du 27 janvier 2014.

Parmi les 37 communes qui composent aujourd'hui la Métropole, les plus peuplées sont Toulouse (475 438 habitants), Colomiers (38 716 habitants), Tournefeuille (26 436 habitants) et Blagnac (24 288 habitants).

La métropole toulousaine est plutôt « petite » par rapport l'aire d'influence de la ville de Toulouse. Elle n'englobe que 37 des 73 communes de l'agglomération toulousaine et des 453 communes de l'aire urbaine de Toulouse - qui englobe l'Est du Département du Gers. À titre de comparaison, la métropole d'Aix-Marseille-Provence globe la totalité des communes des unités urbaines et des aires urbaines d'Aix-en-Provence et de Marseille. Cette taille réduite est due à la présence de communautés d'agglomération dans la région toulousaine, dont les plus grandes sont Le Muretain Agglo (au Sud-Ouest de la Métropole) et le Sicoval (au Sud-Est de la Métropole) et un peu plus loin la CA de Montauban. Le territoire de TM est donc principalement situé au Nord de Toulouse. Il englobe la ville de Toulouse, qui regroupe une grande partie de la population métropolitaine, mais aussi les sites d'Airbus et la zone aéroportuaire de Blagnac, ainsi que de nombreuses communes résidentielles au Nord et à l'Est, comme Aucamville ou Balma.

Le territoire de la métropole est en grande partie urbanisé et ne comprend que très peu de sites naturels, du fait de sa situation dans l'agglomération toulousaine. Il englobe des zones résidentielles relativement denses, ainsi que de nombreuses zones industrielles, les sites d'Airbus notamment.



# Le Pays des Portes de Gascogne

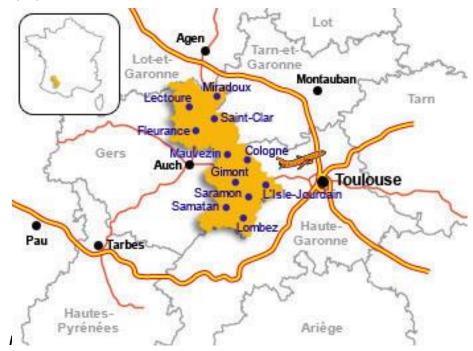
Le Pays des Portes de Gascogne (PPG) créé en 2003 sous le statut de Pays loi Voynet, se situe à l'Est du Département du Gers, au carrefour de trois agglomérations : Auch, Agen et Toulouse. Composé de 160 communes réparties en 5 communautés de communes (CC), le Pays des Portes de Gascogne comptait 71 500 habitants en 2015 sur un territoire de 208 200 hectares, soit une densité moyenne de 34,3 habitants par km². Territoire rural (au Nord) et périurbain (surtout à l'Est autour de

l'Isle-Jourdain) peu densément peuplé, le PPG représente un tiers du Département du Gers en termes de superficie, d'habitants et de communes. L'agriculture est une des principales activités du territoire composé de petits villages et de bastides historiques.

Les 5 communautés de communes composant le Pays Portes de Gascogne sont les CC de La Lomagne Gersoise, des Bastides de Lomagne, de la Gascogne Toulousaine, des Coteaux Arrats Gimone et de Le Savès.

Le PPG conduit des actions dans quatre domaines :

- L'animation de la contractualisation et des coopérations territoriales avec l'Europe (programme LEADER), l'Etat (contrat de ruralité, label « territoires d'industrie), la Région (contrat territorial Occitanie) et Toulouse Métropole (Contrat de réciprocité).
- L'énergie : le Pays a défini une stratégie de transition énergétique sur la base des cinq plans climat air énergie territoriaux (PCAET) ;
- La culture : travaux sur les itinéraires artistiques du Pays, réalisation d'un agenda culturel, organisation de rencontres numériques en Pays Portes de Gascogne ;
- Les nouvelles mobilités avec le projet Mobilibre labélisé « French Mobility » et les « vélos de Pays » : offre de location de vélos à assistance électrique associée à des circuits de découverte proposés sur le territoire.



Le Pays Portes de Gascogne et Toulouse

## Résumé de la coopération

La coopération est un Contrat de réciprocité signé entre Toulouse Métropole et le PETR Pays des Portes de Gascogne, sous-titré « *Un partenariat innovant entre le rural et l'urbain* ». Figurant parmi les tous premiers contrats de réciprocité signés en France dans le cadre du Pacte Etat-métropoles et du Pacte métropolitain d'innovation à titre expérimental, ce contrat a pour objectif d'institutionnaliser et d'approfondir des formes de coopération qui préexistaient à sa signature. En effet, les communes du Pays Portes de Gascogne et de la métropole toulousaine dialoguent depuis une dizaine d'années. Leurs échanges se sont intensifiés et se sont concrétisées avec la signature du contrat de réciprocité le 10 juillet 2017. Cadre d'une coopération multithématique entre les deux territoires, celui-ci porte principalement sur cinq champs de politiques publiques : le développement économique, l'agriculture biologique et raisonnée, le tourisme, la culture technique et scientifique et les mobilités.

Le contrat de réciprocité avec le PPG s'inscrit dans une politique de coopération interterritoriale de la Métropole de Toulouse. Depuis une dizaine d'années, un dialogue s'est institué avec les villes situées à une heure de route de Toulouse et appartenant à son aire d'influence. Depuis 2013, l'association du Dialogue métropolitain a rendu plus concret ces échanges avec les onze intercommunalités inscrites dans le rayonnement métropolitain de TM: la Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges, les Communautés d'agglomération de l'Albigeois, du Grand Auch, du Grand Cahors, de Carcassonne Agglo, de Castres-Mazamet, du Pays de Foix – Varilhes, du Grand Montauban, du SI-COVAL et de Tarbes Lourdes Pyrénées. Au cours du mandat actuel, la Métropole s'est engagée sous l'influence de son Président dans une dynamique de coopération interterritoriale, non seulement avec le Pays des Portes de Gascogne et avec son réseau des villes et intercommunalités proches, mais aussi avec Montpellier Méditerranée Métropole, avec qui elle a signé un accord-cadre en janvier 2016.

Après la signature du Contrat de réciprocité avec le Pays des Portes de Gascogne en juillet 2017, Toulouse Métropole s'est rapprochée d'autres EPCI pour préparer des contrats de partenariat ou de réciprocité : Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, Communautés de communes du Val Aïgo, du Lauragais Revel Sorèzois et du Communes du Cœur et Côteaux du Comminges.

# 2) Carte d'identité de la coopération

# Fait générateur

### Des interdépendances liées à l'aire d'influence toulousaine et à l'industrie

Les communes de Toulouse Métropoles et celles des cinq communautés qui composent le PETR PPG appartiennent à la même aire urbaine et sont dans une situation d'interdépendance. La zone centre Ouest du PETR Pays Portes de Gascogne constitue la porte d'entrée dans le Gers pour les habitants de la Métropole, tandis que le bassin d'emploi métropolitain attire de nombreux actifs du PETR PPG, en particulier dans les zones industrielles situées dans le secteur de l'aéroport de Blagnac. Le développement du bassin aéronautique toulousain a entraîné l'installation dans l'Est du Département du Gers d'entreprises industrielles – dont de nombreux sous-traitants des grandes entreprises de l'aéronautique comme Airbus. Ainsi, on retrouve des sites de Latécoère à Gimont, d'Excent à Pujaudran, d'Equip'Aero et de Air Cost Control près de L'Isle-Jourdain. Avec la croissance du nombre d'emplois dans le secteur industriel, la population du PPG s'est accrue 27 % en vingt ans, soit 20 000 habitants supplémentaires. En parallèle, des habitants métropolitains fréquentent le Gers pour profiter de ses aménités (paysage) et de son cadre de vie agréable le week-end et certains s'y installent tout en conservant leur emploi dans la Métropole.

Certaines formes de coopération entre Toulouse Métropole et les communes du Pays Portes de Gascogne préexistaient à la signature du contrat. Le Nord-Ouest de la Métropole et le Pays des Portes de Gascogne étaient déjà liés, notamment par le projet de site industriel Aéroconstellation (zone industrielle dédiée à l'aéronautique située sur les communes de Blagnac, Beauzelle, Cornebarieu et Aussone) et par le projet Andromède, en cours de réalisation. Cet éco-quartier se développe en effet au Nord-Ouest de Toulouse, sur les communes de Blagnac et de Beauzelle, au cœur d'un bassin d'emplois porté par la dynamique du secteur aéronautique et de l'aéroport. Les élus avaient coopéré pour créer l'itinéraire à grand gabarit (IGG) permettant le transport par la route des pièces d'aviation dans le cadre de l'arrivée de l'usine de montage de l'Airbus A380 à Blagnac et pour la fourniture du site industriel Latécoère dans le Gers.

## Le rôle d'entrainement du Pays Portes de Gascogne

L'association de préfiguration du Pays Portes de Gascogne a été créée en 2000, sous l'impulsion de Raymond Vall, maire de Fleurance, Sénateur du Gers. Son périmètre a été validé par la Commission d'Aménagement et de Développement du Territoire (CRADT) en 2001 et son Conseil de Développement a été mis en place dès 2002. La structure, sous la forme d'un Pays, est née en 2003.

A la suite de plusieurs contractualisations dès 2004 (avec l'Etat, la Région et l'Europe), la candidature du Pays au Programme européen liaison entre les actions de développement de l'économie rurale (LEADER) 2008-2013 a été retenue, avec comme stratégie l'accueil durable par l'éco-qualité. Un contrat cadre est alors signé entre l'État, le conseil régional de Midi-Pyrénées, le conseil général du Gers et le Pays Portes de Gascogne. Le Pays Portes de Gascogne, devenu PETR en 2015, a préparé par son dynamisme politique la coopération avec l'agglomération toulousaine qui a abouti à la signature du contrat de réciprocité en juillet 2017.

#### Un contexte politique national et local favorable aux contrats de réciprocité

Le contrat de réciprocité étudié est né dans un contexte favorable à l'émergence de relations interterritoriales. L'idée des contrats de réciprocité entre métropole et campagne avait été formulée par l'ancien député du Cantal Alain Calmette au cours des Assises de la ruralité de 2014, avant d'être reprise par le comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015, à Laon (Aisne). Toulouse et le Pays Portes de Gascogne faisaient partie des quatre territoires expérimentaux identifiés, aux côtés de Lyon et Aurillac, de Le Creusot et du Morvan et de Brest avec le pays Centre Ouest Bretagne.

Le pacte Etat-métropoles, doté d'une enveloppe de 150 millions d'euros via le Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) a été signé en juillet 2016. Il a été décliné en "pactes métropolitains d'innovation" avec les 15 métropoles concernées, chacun d'eux possédant un volet territorial, visant à renforcer les relations entre la métropole et ses alentours. Toulouse a signé son propre pacte d'innovation en janvier 2017. La métropole toulousaine bénéficie ainsi d'une enveloppe de l'Etat de 500 000 euros au titre du volet territorial.

La naissance du contrat de réciprocité a aussi été favorisée par la présence, à la Métropole comme au PETR, d'élus locaux animés du souhait de développer des coopérations interterritoriales. Bernard Keller, vice-président de Toulouse Métropole, chargé de la coopération territoriale et Maire de Blagnac

(Parti radical de gauche) de 1996 à 2017 est proche de Raymond Vall, Sénateur du Gers et ancien Maire de Fleurance (Parti radical de gauche) à l'origine de la création du PETR du Pays des Portes de Gascogne. Raymond Vall est également président de l'Association nationale des pôles d'équilibre territoriaux et des pays (ANPP), association favorable aux contrats de réciprocité. En outre, Jean-Luc Moudenc, maire (LR) de Toulouse et Président de Toulouse Métropole, est aussi président de France urbaine, qui développait à cette période le concept d'alliances des territoires. France Urbaine et l'ANPP avaient d'ailleurs signé en 2016 un accord national de partenariat traitant notamment des copérations urbain-rural. Le contrat de réciprocité entre la Métropole toulousaine et le Pays des portes de Gascogne traduisait ainsi concrètement cette volonté nationale commune des deux associations.

# La signature du contrat de réciprocité

En 2016, le PETR et la Métropole ont procédé à des échanges de courriers et une rencontre une première rencontre en vue de l'élaboration du contrat de réciprocité a eu lieu en 2016, avec l'adoption d'un protocole d'intention en juin. Les cinq grandes thématiques prioritaires du futur contrat ont été définies, avant un travail d'identification des actions communes à conduire, réalisé par les services de la métropole et du PETR de juillet 2016 à juillet 2017. Une analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces du territoire a été réalisée pour nourrir ce travail. A l'issue de cette démarche, une première série d'actions ont été identifiées, puis contrat a été rédigé avant d'être signé un juillet 2017.

# Acteurs impliqués

	Structure	Description	Rôle
1.	Toulouse Métropole	Toulouse Métropole a été créée en 2015 et regroupe 755 882 habitants, répartis sur 37 communes. L'aire urbaine de Toulouse s'étend sur 453 communes et plus de 1,3 million d'habitants.  La Métropole polarise les communes du PETR PPG, principalement celles de l'Est.	Toulouse Métropole est une des deux parties signataires du contrat de réciprocité. Déjà engagée dans la coopération territoriale, la Métropole a signé ce contrat dans le but de mettre en place des actions concrètes et bénéfiques aux deux territoires.  Le contrat de réciprocité y est suivi par Bernard Keller (pilotage politique) et Pierre-Emmanuel Reymund (direction générale des services pilotage technique).
2.	PETR Portes de Gascogne	Créé en 2003 et devenu PETR en 2015, le Pays des Portes de Gascogne regroupe 5 communautés de communes, 160 communes et 71 500 habitants.  Le PETR a été créé pour répondre au développement rapide de le Métropole toulousaine – en particulier en lien avec la croissance des activités industrielles autour de l'aéroport de Blagnac – et organiser la réponse des communes rurales et périurbaines de l'Est gersois à ce phénomène.	Le PETR Portes de Gascogne est une des deux parties prenantes du contrat de réciprocité.  Il a fait preuve d'une volonté de coopération en matière de développement sur le long terme (économie, écologie, tourisme). Ce contrat présente également des enjeux importants en termes de déplacements et de développement des transports vers et depuis la métropole.  Le contrat de réciprocité y est suivi par Raymond Vall, Sénateur du Gers, ancien Président-fondateur du PETR.

## Nature et objectifs de la coopération

#### Nature de la coopération et contenu du contrat de réciprocité

La coopération repose sur un contrat de réciprocité bilatéral passé en 2017 entre Toulouse Métropole et le PETR Pays Portes de Gascogne et sous-titré « un partenariat innovant entre le rural et l'urbain ». Le contrat est un document court qui comprend quatre articles. Le premier rappelle les principes des contrats de réciprocité institués par le comité interministériel à la ruralité de mars 2015, le second fixe les engagements des deux parties, le troisième article précise les champs thématiques du partenariat (au nombre de cinq à la signature du contrat : développement économique, agriculture, tourisme, culture et mobilités) et le quatrième article précise les instances de gouvernance.

## Thématiques prioritaires

A fin 2018, le contrat de réciprocité investissait six champs thématiques :

- Le développement économique à travers plusieurs actions : la mise en cohérence des politiques d'immobilier d'entreprise, le soutien à la création d'entreprises, l'appui aux initiatives innovantes et promotion du télétravail :
- Le soutien à une agriculture raisonnée et biologique, à travers la mise en œuvre d'un projet alimentaire de territoires labellisé par le Ministère de l'Agriculture ;
- Le développement touristique avec la mise en place et la promotion de parcours touristiques associant les atouts des deux territoires ;
- Des coopérations culturelles dans le domaine de la culture technique et scientifiques que partagent les deux territoires;
- La mobilité avec la mise en cohérence des plans de mobilités des deux territoires;
- L'accompagnement de la transition énergétique.

## Attentes des acteurs et intérêts à agir

## Pour Toulouse Métropole, donne à voir « l'alliance des territoire »

A travers la politique de coopérations interterritoriales conduites depuis 2014, le Président de Toulouse Métropole a cherché à se défaire de l'image d'une métropole concentrant les richesses du territoire au détriment des zones périurbaines et rurales. Pour aller au-delà d'une vision dichotomique urbain/rural perçue comme dépassée, il a souhaité mettre en place un dialogue entre Toulouse et les villes et intercommunalités situées à proximité (Montauban, Cahors, Carcassonne, Albi, Auch…).

La signature du contrat de réciprocité avec le PETR PPG correspond à un souhait d'exemplarité de la métropole. Il s'agit de montrer que celle-ci ne peut pas s'épanouir sans l'ensemble territorial qu'elle irrigue et de renverser le lien de dépendance entre ruralité et zone urbaine. Les territoires périurbains ou ruraux jouent ainsi un rôle de « régulateur » de la densification métropolitaine en offrant une réserve foncière disponible pour les actifs urbains et l'implantation de nouvelles entreprises et un cadre de vie agréable susceptible d'attirer de nouveaux ménages, en particulier des familles modestes à la recherche d'un logement au prix accessible. Soucieux de défendre « l'alliance des territoires », en cohérence avec le projet de France urbaine qu'il préside, le Président de TM justifie le contrat de réciprocité et les autres démarches de coopérations interterritoriales par le sentiment que « les métropoles ont une responsabilité et doivent jouer un rôle d'accélérateur et de solidarité à l'égard des zones rurales ».

# Pour le Pays des Portes de Gascogne, poursuivre un développement original dans le sillage de celui de Toulouse

Le Pays des Portes de Gascogne a été créé dans le but de développer des projets communs aux cinq communautés de communes membres et pour activer les différents dispositifs contractuels existants — en particulier les financements de l'Etat, de la Région et européens. Pour les élus de l'Est du Gers, le contrat de réciprocité constitue un outil contemporain pour mettre en place des actions s'inscrivant dans le projet de territoire qu'ils ont défini dans le cadre du Pays puis du PETR. Il doit permettre d'accélérer la mise en place de solutions face aux problèmes identifiés sur le territoire, dans le domaine de l'agroalimentaire, des mobilités, du développement économique avec le secteur aéronautique, de l'énergie. Pour ce faire, les communes du PETR ont besoin de ressources, dont certaines existent à la Métropole.

Le PETR cherche à s'affirmer en tant que réceptacle de l'expansion toulousaine, sans être en opposition avec cette dernière. Il a ainsi intégré l'incubateur de Toulouse Métropole, qui porte essentielle-

ment sur les thèmes de l'agroécologie, des filières courtes et des plantes médicinales. Territoire de projet volontariste, le PETR contractualise également avec l'Agglomération d'Agen et le Pays de l'Agenais dans plusieurs domaines (santé, agroécologie, énergie, tourisme, mobilité, jeunesse). Il participe à différentes démarches telles que les labels Territoires d'industrie en coopération avec le Territoire Garonne Quercy Gascogne ou encore « French Mobility ».

Le contrat de réciprocité est enfin un levier pour donner à voir les interdépendances existantes qui existent entre l'Est du Gers et la Métropole, et les services que les communes du PETR rendent à la Métropole. La contractualisation et la notion de « réciprocité » rend concret le fait que les territoires ruraux nourrissent le développement des métropoles. C'est un moyen pour valoriser ce que fait le PETR au service de son territoire qui est une « zone tampon », à la fois rural, périurbain et productif (industrie et agriculture) entre TM et son arrière-pays plus rural. Sur un plan politique, il permet d'intégrer les enjeux de développement des Portes de Gascogne à la vision métropolitaine et aux grands projets qui sont conduits par la Métropole.

# Outils et moyens mobilisés

## Cadre juridique

Le dispositif du contrat de réciprocité est issu du Comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015 et s'inscrit dans le Pacte Etat-Métropoles du mois de juillet 2016. Il se donne pour objectif d'instituer des solidarités horizontales entre les territoires, par des initiatives concrètes. Cet outil expérimental doit pouvoir bénéficier de financements de l'Etat, de la Caisse des Dépôts et des agences nationales (ADEME). Le terme « contrat », retenu dans la dénomination de cette expérimentation, fait davantage appel à la notion d'accord de partenariat qu'à un dispositif juridique formel. Au-delà de l'engagement politique des deux espaces territoriaux, le contrat de réciprocité doit permettre et favoriser le développement, par effet d'entraînement, de nouveaux partenariats entre les autres acteurs, publics comme privés.

#### Moyens humains

Le suivi technique du contrat de réciprocité repose sur les services de TM et du PETR :

- Le responsable de la Mission prospective métropolitaine, partenariats, innovation territoriale de TM, rattaché à la Direction générale, consacre un quart de son temps à l'ensemble des coopérations interterritoriales qui impliquent la Métropole toulousaine :
- Le directeur du PETR assure un suivi de la démarche sur environ un quart de son temps de travail également.

## Moyens financiers

Le contrat de réciprocité ne fait pas l'objet, à dessein, d'un financier spécifique par la Métropole. Pour autant, les projets qui y sont inscrits doivent pouvoir bénéficier, par une visibilité accrue et la cohérence territoriale des politiques communes engagées, de soutiens financiers européens, d'Etat et régionaux.

Certaines actions, en cours d'engagement, font ainsi l'objet d'un financement de l'Etat de 500 000 € au titre du volet « coopération territoriale » du pacte métropolitain d'innovation signé, début 2017, entre l'Etat et Toulouse Métropole, sur un total de 11 millions d'euros.

Par ailleurs, le projet alimentaire territorial commun de TM et du PPG dispose d'un financement de l'Etat de 40 000 euros au titre d'un appel à projet du Ministère de l'agriculture.

#### Gouvernance de la coopération

La coopération est animée par deux instances de gouvernance :

• Un comité de pilotage politique chargé d'assurer la tenue des objectifs poursuivis et l'avancement des actions prévues au titre du contrat et son actualisation. Ce comité est placé sous la double présidence du Président du Pays des Portes de Gascogne et du Président de Toulouse Métropole. Il associe, en tant que de besoins, les représentants de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental du Gers. Il intègre également la direction régionale de la Caisse des Dépôts. Cette dernière a pour rôle d'appuyer, en expertise comme en financement, l'animation de ce partenariat et l'ingénierie des projets engagés. Les représentants des

- conseils de développement de chacun des deux territoires seront associés aux travaux de ce comité de pilotage et à la promotion de cette coopération particulière.
- Un comité technique de suivi animé par la direction du PPG et par la mission prospective, partenariats et innovations territoriales de TM.

Par ailleurs le contrat prévoyait la création des groupes de travail thématiques, pour assurer la mise en œuvre des premières actions prévues et qui peuvent associer des partenaires du PETR et de la Métropole.

# 3) Enjeux et perspectives

# Freins qui agissent sur la coopération

# La structuration de la filière agricole

Les deux territoires souhaitent soutenir l'agriculture locale en favorisant les circuits courts et l'achat local. Le but est d'organiser et planifier un approvisionnement local et de qualité en direction de la restauration collective du Pays Portes de Gascogne et de Toulouse Métropole et de développer des circuits locaux de production et de transformation, dans un contexte ou à Toulouse, 80% du bœuf consommé vient d'Allemagne et les lentilles biologiques achetées par les cantines centrales viennent principalement de Turquie.

L'absence de structuration de la filière agricole constitue un frein majeur à la coopération entre les territoires et à l'objectif de recourir à des produits agricoles biologiques ou issus de l'agriculture raisonnée et locaux dans les achats publics comme dans pour la fourniture de la restauration collective des entreprises.

#### Le rôle des autres instances territoriales et les conflits possibles

Les exécutifs régional et des conseils départementaux du Gers et de la Haute-Garonne ne participent pas au contrat de réciprocité et sont réticents à l'égard de celui-ci. Cet état de fait peut freiner des projets envisagés dans le cadre du contrat de réciprocité, alors même que le Département du Gers constitue un partenaire stratégique du PETR PPG. Le Conseil départemental porte en effet le Scot d'une grande partie des territoires gersois, c'est donc un partenaire incontournable pour l'aménagement et les questions d'habitat et de logement. Cette problématique est liés au flou qui entoure les limites des compétences départementales post-loi NOTRe. A titre d'exemple, l'aménagement du territoire ou le tourisme ne relèvent théoriquement plus de leurs champs d'intervention.

En tout état de cause, il est décisif, pour l'avenir de ce type de coopérations, que les autres institutions locales qui ont été perçues comme « frileuse » (Région) ou opposées (conseils départementaux) à ces démarches bilatérales reconnaissent ces nouvelles formes de politiques publiques et, le cas échéant, soutiennent les projets qui en sont issus aux côtés de l'Etat (dans les prochains SRADDET, CPER, programmes européens...).

#### Des freins juridiques et techniques

Différents freins juridiques et techniques entravent les démarches de coopération. Par exemple, le prêt de main-d'œuvre pourrait être bénéfique pour Toulouse Métropole, qui dispose des effectifs nécessaires et pourrait « prêter » des agents aux communes et intercommunalités environnantes pour les aider dans la réalisation de projet. Un besoin a particulièrement été identifié en ingénieurs, dont la Métropole est bien dotée. Cependant, cette pratique relève du mécénat de compétences et est aujourd'hui interdite pour les collectivités (seules les PME et les jeunes entreprises peuvent en bénéficier). Elle permettrait pourtant d'assouplir les échanges entre territoires et de faire avancer certains projets, les acteurs rencontrés ont identifié un besoin d'évolution législative en la matière. Ce sujet est en cours de discussion dans le cadre de la mise en œuvre de réforme de la fonction publique et la création de la nouvelle Agence nationale de cohésion territoriale.

# Le manque de financements

Si des actions sont financées par l'Etat au titre du contrat de réciprocité (PAT, études de mobilités, espaces de coworking), l'absence d'outil financier pérenne et fléché vers les coopérations interterritoriales a été identifié comme un obstacle majeur à sa mise en place. Certaines actions sont ainsi tributaires de l'enveloppe allouée par le Pacte métropolitain d'innovation (PMI) et pourraient donc ne pas perdurer si cet outil n'est pas pérennisé dans l'avenir, le gouvernement ne s'étant pas prononcé pour un renouvellement des PMI.

## Enjeux à court et moyen termes

Un des enjeux centraux de la coopération étudiée est le maintien d'une relation équilibrée entre le PETR PPG et la Métropole, soit entre deux collectivités qui n'ont pas du tout le même poids politique, financier et en termes de population. Il s'agit ainsi pour Toulouse Métropole de ne pas subventionner directement le PETR dans une relation descendante, mais de lui faire bénéficier de son ingénierie et de sa capacité à développer des projets tout en demeurant dans des rapports d'égalité.

Au vu de la nature des thématiques investies et des actions engagées, les deux territoires ont intérêt à ce que la coopération formalisée dans le contrat de réciprocité s'inscrive dans la durée. En effet, certaines actions ne produiront des effets qu'à moyen ou long terme. D'autres demandent des investissements importants qui demanderont du temps pour être rentabilisés. Ainsi, 40 000 euros ont été investis pour favoriser l'accès des producteurs agricoles du Gers au MIN de Toulouse. Dans ce contexte, le PETR PPG et TM doivent trouver une gouvernance politique pérenne qui permettra d'inscrire ce contrat dans la durée.

# Actions en cours de déploiement

A la date de l'enquête (février 2019), des actions étaient entreprises autour de quatre thématiques : l'agriculture et l'alimentation, le développement économique, les mobilités et le tourisme.

# Alimentation et agriculture :

- Le début de la procédure d'écriture d'un projet alimentaire territorial (PAT), reconnue par le Ministère de l'agriculture dans le cadre de l'appel à projets « Programme national pour l'alimentation ». Le label « PAT » ouvre le droit à des financements de 40 000 euros d'ingénierie pour accompagner la démarche.
- L'allocation d'un marché d'approvisionnement en veau « label rouge » de producteurs issus du PETR par la cuisine centrale toulousaine, pour un montant de 300 000 euros pour l'année 2017.
- La réflexion pour étendre cette logique de circuit court dans la restauration collective à d'autres produits locaux (poulet, légumineuses ...) et à d'autres acheteurs (CHU, Crous, cuisine centrale de Blagnac ...) et le lancement d'une étude de structuration d'une filière de producteurs gersois pour l'approvisionnement des restaurations collectives, soutenue par l'Etat
- L'organisation d'une journée gersoise en avril 2018 pour susciter des rencontres entre producteurs, chambre d'agriculture et Marché d'intérêt national de Toulouse.
- L'étude sur la création d'un « cash fermier » avec un espace « Gers » au sein du MIN, c'est-à-dire un espace de commercialisation des produits de qualité en provenance d'Occitanie et no-tamment des produits issus des agriculteurs, producteurs et transformateurs gersois. L'objectif de ce cash fermier est d'approvisionner en produits locaux, transformés ou frais, le futur cash fermier du MIN de Toulouse. Une trentaine d'agriculteurs, producteurs et transformateurs gersois ont déjà identifiés pour participer à l'opération.

#### Développement économique :

Le développement du télétravail avec la création de trois tiers-lieux à Lectoure, Fleurance et Gimont pouvant accueillir des salariés et des « coworkers » et le lancement d'une étude sur le développement et le positionnement de ce type d'espaces. Sont notamment visés les salariés d'Airbus qui vivent ou souhaiteraient vivre dans le Gers et qui pourraient réaliser une partie de leur temps de travail dans de tels espaces de coworking. A titre d'illustration, plus de 1 200 agents d'Airbus (dont une centaine habitant dans le Gers) ont déjà signé un accord de télétravail avec leur employeur.

#### Mobilités:

- Une étude sur les mobilités associant le « faisceau gersois » centrée sur l'interface entre réseau de transport en commun métropolitain (Tisséo) et desserte régionale (cars interurbains), avec deux axes principaux : le « sillon gersois » (Colomiers L'Isle-Jourdain Auch) et le triangle formé par les trois communes de Lectoure, Gimont et Fleurance.
- Une étude spécifique sur les mobilités douces entre la Métropoles et le PETR, s'intéressant au réseau cyclable entre les deux territoires.

#### Tourisme:

• La cession par le PETR de 10 000 exemplaires du Guide du routard « Portes de Gascogne » à la Métropole à titre gracieux pour une distribution dans divers points de diffusion métropolitaine (musées, mairies, offices de tourisme ...).

# Des actions qui restent à mettre en place

Plusieurs autres actions pourraient être mise en place dans l'avenir :

- L'identification d'investissements à réaliser sur des tiers lieux (télétravail) ou des services publics extérieurs à la Métropole ;
- La promotion du MIN de Toulouse dans le but de structurer la filière agricole et d'inciter les prestataires de la restauration collective (Sodexo, Crous, Airbus) à travailler prioritairement avec des produits locaux ;
- Le renforcement des mobilités durables avec la mise en place d'une « *véloroute* » entre les deux territoires.